

PRIX DE THÈSE DE LA SFM

La Société française de musicologie lance un appel à candidatures pour la première édition de son *Prix de thèse*. Ce prix récompense une thèse relative au domaine de la musicologie et vise à distinguer des travaux qui contribuent de manière significative à l'évolution du discours musicologique, à l'élargissement des perspectives de cette discipline et au renouvellement de notre compréhension des phénomènes musicaux. Le prix est ouvert à toutes les approches méthodologiques et à tous les répertoires.

Le comité d'attribution du prix est composé de cinq chercheurs et chercheuses, spécialistes de différents champs de la musicologie. Le jury est constitué par le président ou la présidente du comité, nommé·e par le bureau de la Société française de musicologie. Pour la première édition, le comité d'attribution du prix sera présidé par Théodora Psychoyou (Sorbonne Université). Le comité siège pour une année. Le président ou un membre du conseil d'administration de la Société française de musicologie siège au comité en qualité de membre *ex officio*.

Pour cette première édition, nous acceptons les thèses rédigées en français, soutenues entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes, sous forme dématérialisée :

- la thèse ;
- l'attestation du diplôme ;
- le rapport de soutenance de thèse (cas des thèses sans rapport de soutenance : deux lettres de recommandation de membres du jury de la thèse) ;
- une synthèse de la thèse, exposant ses lignes directrices et mettant en valeur sa contribution à la discipline (ca 5000 signes espaces compris) ;
- un formulaire d'identité complété, à télécharger en page 3 du présent appel.

Les dossiers de candidature doivent être adressés par courriel à la Société française de musicologie, à l'adresse suivante : sfmprixthese2025@gmail.com.

Date limite d'envoi des candidatures : **30 avril 2025**.

Après une première sélection fondée sur la lecture des synthèses et des rapports de soutenance, le comité sélectionnera cinq finalistes. Il sera demandé aux finalistes d'envoyer un exemplaire papier de leur thèse à la Société française de musicologie.

Le palmarès sera annoncé lors du congrès de la Société française de musicologie organisé conjointement avec Aix-Marseille Université, à Aix-en-Provence, les 23, 24 et 25 octobre 2025.

Règlement :

L'attribution du prix repose uniquement sur des critères d'excellence scientifique. Les membres du jury s'engagent à une stricte neutralité, à participer à l'ensemble des débats en présentiel ou en visioconférence, et à en respecter la confidentialité. Tout conflit d'intérêt doit être signalé à la présidence du jury ou au bureau de la Sfm (on se référera aux principes de déontologie du BO de l'enseignement supérieur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/19/Hebdo6/ESRH1900028V.htm>).

Aucun contact entre jurés et candidats n'est autorisé. Toute influence extérieure est proscrite. Les critères d'évaluation excluent toute discrimination selon les termes de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008.

Société française de musicologie
58, rue de Richelieu - F-75002 PARIS
sfmusicologie@gmail.com
Association régie par la loi de 1901
Reconnue d'utilité publique

Prix de thèse Sfm 2025

FICHE DE CANDIDATURE

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

Adresse :

Titre de la thèse :
.....
.....
.....

Composition du jury :
.....
.....
.....

Date et lieu de soutenance :